

# RAPPORT FINANCIER 2019



Avec le soutien de :



**Les comptes sont établis du 1° janvier au 31 décembre 2019, soit un exercice de 12 mois.**

## I – COMPTE DE RESULTAT

La clôture des comptes fait apparaître **un résultat déficitaire de 2 828 euros**.

### Concernant les produits

Les produits se montent à **37 095 euros**, en baisse de 8 795 euros par rapport à 2018.

- La **Métropole** nous soutient à 2 titres : dans le cadre de la cohésion sociale (quartier de la Capuche) et celui du développement du secteur de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), pour un total de **10 000 euros**
- Nous avons bénéficié d'un don de **6 000 euros** de **Patrick Mérigot**, Président de la **fondation Jeannine et Maurice Mérigot**.
- Nous avons été **lauréats du concours des initiatives** lancé par la **fondation du Crédit Coopératif** et obtenu **3 000 euros**.
- Enfin, nous avons bénéficié de 718 euros dans le cadre de la campagne de microdon organisée par au **Monoprix** de la Caserne de Bonne.

La **campagne de dons** auprès des accordeur.e.s, faite en fin d'année dernière a permis d'obtenir **2 655 euros** via le fonds de dotation national. Un grand **merci** à tou.te.s les donateurs / trices.

L'objectif pour les prochaines années est que nous puissions financer par nous-mêmes le fonctionnement du local, qui est le cœur de l'accorderie (environ **6 000 euros**).

L'alerte sur notre difficulté passagère que nous avons lancé à l'automne auprès des institutions nous a permis de limiter la perte de l'exercice : la **métropole** et la **ville de Grenoble** nous ont attribué des subventions exceptionnelles, respectivement de **4 000 euros** et **2 000 euros** ;

Le **fonds de solidarité du RAF (réseau national des Accorderies de France)** nous a accordé une subvention de **3 500 euros**.

Par ailleurs, pour soulager la trésorerie, **GAIA** a reporté le remboursement d'un prêt de **10 000 euros** (dont le remboursement sera finalement étalé sur 3 ans à partir de 2020) et le **RAF** nous accordé un prêt de **4 500 euros** début 2020, remboursable en 2020.

### Concernant les charges

**Achats et services** : **10 823 euros** (10 152 euros en 2018)

**Salaires et charges** : **28 741 euros** (35 647 euros en 2018)

Il est à noter que notre bailleur **ACTIS**, à qui nous louons le local, ne nous applique pas le loyer intégral, ce qui correspond à une subvention de **5 300 euros** annuels.

## II – COMPTES DE BILAN

Le bilan est une photographie à une date donnée de la situation patrimoniale de l'association.

Il permet de chiffrer les moyens que met en œuvre l'association pour fonctionner (l'ACTIF) et les ressources qui permettent de les financer (le PASSIF).

Le total de l'actif et du passif se monte à **19 106 euros**.

L'emprunt de 10 000 euros est celui de GAIA, remboursable en juin 2020.

Les autres dettes concernent celle des salaires et charges et d'une dette d'un fournisseur de la cuisine.

Le produit constaté d'avance de 5 000 euros concerne une subvention de la Métropole pour le financement de la cuisine qui ne sera terminée qu'en début d'année 2020.

Les créances sont en hausse de de **7 637 euros** (Subvention à recevoir de la Ville de Grenoble et du RAF)

**La trésorerie en fin d'année se monte à 3 751 euros, en forte baisse.**

Les charges constatées d'avance sont celle des travaux de la cuisine.

### Conclusion

L'Accorderie est complètement **dépendante des financements extérieurs**. Les projets envers les personnes âgées des résidences autonomie et celui du jardin collectif sont en bonne voie d'être financés et devrait permettre de naviguer dans des eaux plus calmes. Il faut donc continuer à promouvoir le **fonds de dotation** (particuliers et entreprises) qui peut permettre de réduire cette dépendance.